

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-2-4

Séance du vendredi 11 septembre
2020

POLITIQUE DU TOURISME STRATEGIE TOURISTIQUE DU MASSIF DES VOSGES 2020-2022

PROGRAMME D'ACTIONS 2020 DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE DU MASSIF DES VOSGES

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. BIHL, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des Départements en matière de tourisme,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2019,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors des réunions du 27 septembre 2019 et du 4 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022, jointe à la présente délibération,
- Approuve les termes de la convention 2020 relative à la stratégie touristique Massif des Vosges, ci-jointe,
- Autorise le Président à signer ladite convention,
- Attribue une subvention de 24 540 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) pour les actions portées en 2020 pour le compte des partenaires institutionnels. Cette subvention sera versée en une seule fois après signature de la convention financière par les parties,
- Approuve la convention financière y afférente, ci-jointe, et autorise le Président à signer ladite convention,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F841, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental.

M. Max DELMOND ne participe ni au débat, ni au vote en sa qualité de Président d'Alsace Destination Tourisme.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité